

Lettre ouverte à la mairie de Gennes-Val de Loire

22 juin 2018

Mmes et MM les élu(e)s* de Gennes-Val de Loire,

En réponse à votre courrier du 1^{er} juin concernant l'inscription de mes enfants à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire des écoles publiques de Grézillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies, et suite aux différents conseils d'école qui ont ponctué cette année scolaire 2017-2018, je souhaite faire entendre ici ma voix de parent... mécontent !

Premier point :

Votre courrier commence par cette phrase "Conformément à la décision du Conseil Municipal de Gennes-Val-de-Loire du 19 février 2018, validée par les conseils d'école et acceptée par Monsieur le Directeur Académique de Maine-et-Loire, l'année scolaire 2018/2019 sera organisée sur 4 jours."

Il me semble abusif de votre part de présenter le retour à la semaine de 4 jours sur l'ensemble de la commune et donc dans les écoles de Grézillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies de cette manière ! Merci de rétablir les faits auprès des parents :

Le conseil d'école du 23 janvier 2018 a voté à la majorité pour un maintien à la semaine de 4,5 jours. A l'encontre donc de ce vote (auquel les représentants de la mairie se sont abstenus), le conseil municipal a décidé (c'est ce que vous écrivez dans votre lettre, y a-t-il eu un vote ?) de revenir à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles de la commune. Le DASEN peut normalement accorder des dérogations pour un retour à la semaine de 4 jours sur demande **conjointe** de la mairie et du conseil d'école.

Le Directeur Académique a donc demandé au conseil d'école de refaire un vote, cette fois par école (une première dans l'histoire des conseils d'école ! – est-ce légal ?), favorisant ainsi le retour à la semaine de 4 jours. Cette décision n'a donc pas été validée par le conseil d'école comme vous le laissez entendre, mais prise à l'encontre des avis des enseignants, ayant tous voté pour un maintien à 4,5 jours (et les mieux placés pour juger des états de fatigue de nos enfants sur le temps scolaire !).

→ Merci donc de bien avoir l'obligeance de reconnaître ce passage en force et d'avoir la correction de rétablir la vérité auprès des parents concernés en envoyant un courrier réexpliquant LES FAITS !

Deuxième point :

Le restaurant scolaire !

Le départ en retraite de Chantal est connu depuis un certain temps... Les parents de l'école de Saint-Georges-des-Sept-Voies se sont mobilisés depuis plusieurs années pour faire remonter leur souhait de conserver un(e) cuisinier(e) sur place, à même de pouvoir choisir des produits sains : frais, locaux, et de saison pour les repas des enfants.

La liaison froide via le prestataire Convivio nous semble la pire solution pour nourrir nos enfants... Nos plus jeunes en pâtissent déjà à l'école de Grézillé : c'est une honte ! On ose leur proposer des tomates au mois de janvier et les plats sont réchauffés dans des barquettes plastique, en portions individuelles !

Pourtant, aucune autre alternative n'a été étudiée par la mairie, pourquoi ?

- Problème du coût du repas ?

Les parents de Grézillé avaient fourni à la mairie une étude pour la mise en place d'une restauration scolaire assurée par un cuisinier en s'approvisionnant en circuits courts pour fournir des produits locaux et de saison : la solution est tout à fait viable et il est possible de manger sainement pour 3 € par repas...

- Problème du coût du salaire du cuisinier ?

Dans ce cas, comment expliquez-vous que l'on paye nos repas plus cher cette année et l'année prochaine (3,30 € contre moins de 3,00 € l'an dernier), alors que le salaire de Chantal sera dégrèvé de votre budget ? où va cet argent ?

- Problème administratif de gestion des employés ?

Dans ce cas, pourquoi ne pas opter pour une solution intermédiaire comme à Saint-Rémy-la-Varenne en prenant un prestataire extérieur qui s'occupe de gérer le salaire de ses employés, mais qui délègue un cuisinier sur place, ce qui permet de travailler en liaison chaude (beaucoup plus sain, et on évite le problème du conditionnement des repas) ?

- Problème de mises aux normes de la cuisine ?

Pourquoi ne pas utiliser la cuisine de l'Auberge de La Sansonnière, inutilisée et pourtant parfaitement aux normes ? L'espace est de plus suffisant pour assurer une restauration hebdomadaire pour 80 enfants (école de Saint-Georges + Grézillé) en liaison chaude... et la formule pourrait attirer un repreneur éventuel !

- Problème du risque sanitaire ?

Dans ce cas, si vous n'avez pas le courage d'engager votre responsabilité en tant que maire dans le cas d'un problème sanitaire (qui risque d'ailleurs de porter beaucoup plus à conséquence si tous les enfants de la commune nouvelle mangent le même repas du même fournisseur...), laissez-nous, en tant que parents, assumer ce risque pour nos enfants (que nous assurons déjà quotidiennement) : laissez-nous la main pour mettre en place notre propre mode de restauration et désengagez-vous complètement du service de restauration scolaire des écoles de Grézillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

→ Vous avez signé un avenant d'une année à l'encontre des avis des parents avec le fournisseur Convivio... merci de mettre à profit cette année pour établir un vrai dialogue avec les familles et construire (ensemble ou pas) une solution qui convienne AUX PARENTS ET AUX ENFANTS !

Troisième point :

Le règlement du restaurant scolaire :

"Aucun aliment extérieur ne sera accepté, sauf en cas de panier repas PAI" et "Le service n'est pas en mesure de faire face aux régimes alimentaires"

Merci de bien vouloir expliquer aux parents d'enfants végétariens, intolérants au lactose, ou ayant une hypersensibilité aux résidus de pesticides des fruits et légumes etc. - et qui ne peuvent donc faire l'objet de PAI puisqu'il ne s'agit pas de maladie ou d'allergies entraînant des maladies - comment leurs enfants vont manger à la pause méridienne ?

Il n'est écrit nulle part dans les textes de loi que les mairies ont le droit de refuser les paniers repas fournis par les parents dans l'enceinte de l'école ou du restaurant scolaire. D'ailleurs les parents fournissent déjà plusieurs fois par an des pique-niques pour les enfants lors de sorties scolaires ou de rencontres inter-écoles !

→ Merci de bien vouloir accepter les paniers repas hors PAI dans le règlement intérieur afin que toutes les familles qui ne peuvent pas prendre en charge les enfants durant la pause méridienne puissent y accéder !

Quatrième point :

Le règlement de l'accueil périscolaire:

"Article 3 – Collations obligatoires et payantes pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du soir."

Quelques questions : - qui fournit ces goûters ? De quoi sont-ils composés ? Les enfants de 3 ans ont-ils le même goûter que les enfants de 11 ans ? A quelle heure le goûter est-il servi ? Quelle quantité ? Même question que pour le troisième point : que se passe-t-il en cas d'intolérance alimentaire ?

Les parents ayant des enfants dans les écoles de Grézillé ET de Saint-Georges sont CONTRAINTS d'utiliser le service périscolaire jusqu'à l'arrivée du car dans l'une ou l'autre

école. Les nouveaux horaires ne permettront pas aux parents de venir chercher leurs enfants à 16h à Saint-Georges (contre 16h45 cette année)...

L'accueil périscolaire est donc une nécessité pour la majorité des parents... Mais signer votre règlement impose d'accepter un goûter obligatoire.

Là encore, la loi ne vous autorise pas à imposer des goûters ! La responsabilité de l'alimentation de nos enfants est de notre ressort de parents. Dans votre démarche d'uniformisation intensive, vous oubliez l'INTERÊT de l'enfant, dont les appétits et les rythmes alimentaires varient avec l'âge, les saisons, la forme du moment... Quand allez-vous nous imposer également le petit déjeuner, le dîner de nos enfants... ???

→ (Là je n'écris pas merci) Je vous demande expressément de RETIRER cet article 3 de votre règlement intérieur !

Cinquième point :

Le règlement de l'accueil périscolaire:

"Le service est assuré dès la fin de la classe" et "tout quart d'heure entamé est dû"...

Je comprends donc que mes enfants paieront l'accueil périscolaire dès la fin de la classe, c'est-à-dire, tout le temps d'attente de l'arrivée du car...

Or, comme indiqué au quatrième point, les nouveaux horaires imposent un temps d'accueil périscolaire "obligatoire" pour les parents ayant des enfants dans les 2 écoles...

Le service de ramassage scolaire étant mis en place pour mutualiser les transports et éviter la démultiplication des trajets, il est évident que les parents ne vont pas se déplacer 2 fois à la sortie de l'école pour aller chercher leurs enfants... Il apparaît donc logique de "calquer" les horaires du car sur ceux de l'école (comme c'était le cas cette année) ou bien de permettre aux enfants d'attendre l'arrivée du car à la garderie... gratuitement !

→ Merci de bien vouloir assurer un service de garderie GRATUIT jusqu'à l'arrivée du car, comme c'était le cas cette année (*) !

(*) A ce propos, depuis le mois mars 2018, la garderie du vendredi après-midi à Saint-Georges jusqu'à 16h45 est facturée aux parents, alors qu'elle était gratuite jusque là (en accord avec la remarque du dessus). Nous n'avons JAMAIS été informés que ce service devenait payant en cours d'année : légalement vous n'avez donc aucun droit de facturer aux parents des heures de garderie sans qu'ils en soient informés et qu'ils y aient donc consenti ! Avant de PORTER PLAINTÉ, je demande donc au nom de tous les parents concernés un remboursement des sommes prélevées en mars et avril sur la facture du mois de mai !

Sixième point :

Les horaires...

Les instituteurs ont demandé un démarrage de classe 15 minutes plus tôt que cette année afin de profiter pleinement de l'énergie matinale des enfants. Attention cependant : les demi-journées ne doivent légalement pas dépasser 3h30 et nous sommes à 3h35 à Saint-Georges selon votre nouveau calendrier... Le fait d'avancer le démarrage de 15 minutes devrait également avancer la sortie de 15 minutes (les 3 heures du mercredi étant réparties du lundi au vendredi à la place de temps de TAP). Or, à Saint-Georges, les enfants vont finir la classe 45 minutes plus tôt... à 16h00 ! Cela rallonge d'autant le temps de garderie qui peut désormais aller jusqu'à près de 3h le soir !!! Cela est une aberration complète (et pour les enfants, et pour les adultes qui les encadrent) : comment voulez-vous qu'un enfant reste 2h50 en activités calmes (lecture, jeux, repos" comme vous l'indiquez) enfermé dans une salle ? Pourquoi ne pas avoir gardé une pause méridienne de 1h45 voire l'augmenter à 2h00 afin de pouvoir assurer sereinement 2 services de restauration scolaire ? D'autant plus que la pause minimum légale d'1h30 est prévue dans le cadre d'un service unique !

→ Merci donc de bien vouloir ALLONGER le temps de pause méridienne à l'école de Saint-Georges.

Septième point

Le bâtiment "préfabriqué"

Ce bâtiment est vétuste, mal isolé thermiquement et phoniquement et ne permet pas aux enfants et aux enseignants de travailler sereinement.

Y a-t-il une solution SUR LE LONG terme envisagée par la mairie (construction / aménagement d'une seconde classe) dans l'enceinte de l'école ? Les parents des villages de Saint-Georges, de Grézillé, mais aussi du Thoureil, sont attachés à la pérennité des écoles communales qui permettent d'apporter une vie dans les villages et d'assurer un service de proximité à nos enfants !

A court terme, après un an de plaintes et d'alertes au cours des différents conseils d'école, il semblerait que M. le Maire se soit récemment opposé au transfert de cette classe dans le bâtiment actuellement utilisé par la garderie ! Pourquoi ? Vous avancez que l'espace ne serait pas assez sécurisé pour le plan vigipirate... mais alors, si l'espace n'est pas sécurisé pour faire la classe, il l'est pour l'accueil périscolaire ?

Et suite à ce refus, aucune alternative n'est proposée ! L'enseignant concerné est d'ailleurs en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année scolaire (y a-t-il un rapport de cause à effet ?)... N'y a-t-il pas eu d'autres solutions envisagées du côté mairie depuis un an ?

Une climatisation bruyante et inefficace a été mise en place ! Ne serait-il pas plus durable, économique et écologique d'envisager plutôt une nouvelle construction ou bien une isolation (bardage bois) du préfabriqué ? Problème d'investissement financier ? Dans ce cas, merci de renvoyer au fournisseur les 2 pots de fleurs géants devant l'entrée de l'école que personne n'a demandés : nous sommes à la campagne, avec un grand terrain de verdure derrière l'école... pas besoin d'arbres en pot : vous économiserez quelques "précieux" euros que vous pourrez investir pour le bien-être de nos enfants !

Et sachez également que les parents sont prêts à se retrousser les manches pour leurs enfants : pourquoi ne pas proposer un chantier participatif afin de rénover ce préfabriqué ? La mairie n'aurait que les matériaux à payer !

→ Merci donc de nous informer sur votre vision à long terme de cette seconde classe afin de pouvoir prendre des mesures cohérentes à court terme pour que l'année 2018-2019 se passe dans de bonnes conditions de travail pour les enfants, en leur permettant l'accès à la garderie transformées en salle de classe !

Huitième point

Les CM1-CM2 de Saint-Georges n'ont pas pu bénéficier cette année des 10 séances de piscine habituelles (alors qu'ils sont sensé savoir nager à leur entrée en 6^{ième})... Là encore, qu'est-ce qui justifie une telle décision ?

Problème de transport ? Le car qui emmène la classe des CE2-CM1 est à moitié vide et la classe est seule dans la piscine : pourquoi ne pas emmener les 2 classes ensemble ???

Problème de budget ? La suppression des TAPs l'an prochain nous fait espérer que le budget alloué aux sorties sera plus important et permettra de combler ce manque !

→ Merci d'inclure dans votre budget les séances de piscine pour tous les enfants du primaire comme cela était le cas jusqu'à l'an dernier !

Pour conclure, je déplore l'absence d'une politique communale autour de l'enfant et de l'éducation forte et engagée...

Signé :

Une maman en colère !

Qui hésite toujours à inscrire ses enfants aux "services" "proposés" par la mairie